

**625 - Actions culturelles**

**625 - Actions culturelles - Propositions  
financières - Budget Primitif 2017**

**Rapport n° CD/2016/150**

**Service Chef de file :**

K220 - Service du développement artistique

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

La culture, compétence partagée, est à même de relever de nombreux défis du vivre ensemble. En s'appuyant sur le patrimoine et la mémoire, la lecture publique, la culture scientifique, l'enseignement et le développement artistiques, le Département s'implique dans une démarche d'accessibilité des publics et de médiation culturelle. Il contribue à la créativité, l'aménagement culturel des territoires et aux dynamiques de projets en soutenant la création et la diffusion culturelles ainsi que l'enseignement et la transmission artistiques. Le présent rapport a pour objet de proposer l'inscription, au budget primitif 2017, des crédits dédiés aux actions culturelles.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par modes d'action :**

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
62510	F	Création et diffusion culturelles	905 460.00	941 460.00
62510	I	Création et diffusion culturelles	- *	- *
62520	F	Enseignement et transmission artistiques	2 143 770.00	2 132 890.00
62520	I	Enseignement et transmission artistiques	- *	- *
<b>TOTAL</b>			<b>3 049 230,00</b>	<b>3 074 350,00</b>

*\*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf. rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

La culture, compétence partagée entre les différents niveaux de collectivité, est à même de relever de nombreux défis du vivre ensemble, de la démocratie d'implication et de l'attractivité territoriale. Dans un contexte de tensions économiques et sociales, la culture représente une dynamique de valeurs partagées, essentielle aujourd'hui au maintien du lien social. La culture permet également une proximité avec les citoyens en développant le dialogue avec les artistes ainsi qu'avec le public.

En s'appuyant sur le patrimoine et la mémoire, la lecture publique, la culture scientifique, l'enseignement et le développement artistique, le Département développe une démarche d'accessibilité des publics et de médiation culturelle. Levier pour enrichir l'ensemble des politiques départementales dont l'objectif ambitieux est de maintenir une société soudée et toujours en mouvement.

Le développement artistique s'appuie sur la compétence du Département en matière de planification des enseignements artistiques qu'il inscrit dans une vision de l'épanouissement des Bas-Rhinois et du rayonnement de leurs territoires de vie. Le développement artistique s'inscrit à la rencontre de plusieurs champs de l'action publique -culture, éducation, solidarité, tourisme-, et a vocation à constituer un levier d'action des projets culturels des territoires.

## **62510 – Création et diffusion culturelles**

Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 941 460 €

La politique culturelle du Département s'inscrit pleinement dans une politique d'ouverture. En soutenant des structures culturelles implantées dans les territoires ainsi que des initiatives de portée départementale pouvant se décliner dans plusieurs territoires ou dans les établissements (structures culturelles, collèges...), le Département est partie prenante des dynamiques de la création et de la diffusion culturelles et contribue à l'aménagement culturel des territoires.

### **▪ Soutien aux structures de diffusion (520 560 €)**

Le Département soutient les dix Relais Culturels du Bas-Rhin.

Le label «Relais Culturels» a été créé par le Département afin de favoriser la pluralité de l'offre culturelle dans les territoires par la diffusion de spectacles, l'accueil en résidence d'artistes, la mise en place d'actions culturelles et d'ateliers de pratiques artistiques. Le label « Relais Culturel » permet de soutenir le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale.

Dix structures ont obtenu ce label :

- pour les relais culturels associatifs : la Maison des Associations et de la Culture pour Bischwiller, le Relais Culturel de Haguenau, l'Association Espace Athic pour Obernai, le Centre Culturel La Castine pour Reichshoffen, l'Espace Rohan pour Saverne ;
- pour les relais culturels en régie directe : le Relais Culturel d'Erstein, Le Moulin 9 pour Niederbronn-les-Bains, Les Tanzmatten pour Sélestat, La Saline pour Sultz-Sous-Forêts et le Relais Culturel de Wissembourg.
- 

En 2016, une nouvelle génération de conventions d'objectifs associant Département, Relais Culturels, Communes ou Communautés de Communes, a été engagée pour la période 2016-2018.

En perspective, et dans la logique de recherches de coopérations et de mutualisations, des projets de rapprochement entre certaines de ces structures sont en cours de réflexion. Il s'agit des Relais de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen engagés dans une perspective de projet culturel intercommunal, ainsi que des Relais de Sultz-Sous-Forêts et Wissembourg engagés dans un projet culturel commun à partir de la saison 2016-2017.

Il est proposé que l'aide attribuée à chaque Relais Culturel soit liée au bilan de son action.

Il est également proposé de soutenir le Théâtre de la Choucrouterie à hauteur de 54 000 €. Cabaret satirique de tradition rhénane, le Théâtre de la Choucrouterie a pour vocation de faire vivre la culture régionale et d'être un lieu ouvert à toutes les cultures. Chaque année, il présente environ vingt-cinq spectacles complétés par une tournée estivale dans les territoires. La Choucrouterie a également mis en place une école de cabaret alsacien dénommée Ecole de cabaret Cactus qui œuvre à la création bilingue.

### **▪ Soutien aux projets de diffusion culturelle de portée départementale (200 500 €)**

L'aménagement culturel des territoires se traduit aussi par le soutien à la diffusion de projets artistiques. L'objectif est d'enrichir l'offre locale en soutenant des compagnies et artistes du département qui interviennent dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts plastiques et des arts visuels et qui cherchent à se produire dans les territoires.

Il est proposé que les projets retenus présentent une diffusion à l'échelle départementale, et qu'un intérêt particulier soit porté aux projets dont le caractère éducatif sera manifeste, notamment en direction des jeunes, et qui favoriseront l'accessibilité de tous les publics y compris ceux éloignés pour des raisons liées au handicap ou à l'âge, à l'éloignement géographique, ou à l'éloignement «symbolique». Il est proposé que la recherche d'interaction entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux fasse également partie des critères d'appréciation.

Il est proposé qu'un appel à projet spécifique d'aide à la création pour deux spectacles dédiés au jeune public en lien avec le Vaisseau soit de nouveau lancé en 2017, dont l'un serait bilingue et l'autre porterait sur un sujet scientifique. Cette action vise à promouvoir la culture scientifique et régionale.

#### ▪ **Soutien aux projets culturels des territoires (217 400 €)**

Le Département, en lien avec les Communes et les intercommunalités, soutient les démarches de projets culturels de territoire. La mobilisation des acteurs locaux dans des projets culturels de territoire constitue un véritable levier pour mettre en synergie créativité, compétences et ressources locales, contribuer à l'accès à la culture du plus grand nombre et au développement de la pratique artistique, et accroître le bien-vivre ensemble. L'échelon local est aujourd'hui plus que jamais celui où l'intervention publique produit des effets palpables, c'est donc un levier majeur de développement.

Le Département s'est déjà impliqué dans l'expérimentation d'un Projet Territorial de Développement Culturel en Alsace Bossue. Un contrat d'objectifs pour la période 2014 - 2016 a été conclu entre le Département et les Communautés de Communes du territoire, et fera l'objet d'une évaluation.

Depuis, d'autres démarches ont été initiées ou accompagnées. A titre d'exemples, sur le territoire de la Communauté de Communes (CDC) de La Petite Pierre, un état des lieux culturel a été engagé en 2015 avec l'appui de l'Agence Culturelle d'Alsace; sur le territoire de la CDC Plaine du Rhin, un Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA) a été conclu entre le Département, la CDC, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles - Etat) et le Rectorat. D'autres projets devraient voir le jour. Le partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace, défini dans un contrat d'objectifs conclu en 2015, est activé notamment dans la définition et l'accompagnement de ces projets.

Pour bénéficier d'un financement du Département, les actions et projets culturels des territoires devront :

- s'inscrire dans une dynamique territoriale partagée avec des partenaires locaux ;
- proposer une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre ;
- mettre en avant un caractère éducatif manifeste ;
- prendre en compte les publics prioritaires du Département.

Pour les manifestations d'envergure telles que les festivals, seront également attendues la mobilisation de bénévoles et la recherche de mise en tourisme.

Il est proposé que la ventilation de l'enveloppe dédiée par territoire d'action soit soumise à l'appréciation de la Commission Enfance Famille Education en lien avec les Commissions Territoriales.

Il est également proposé de soutenir le festival de musique contemporaine MUSICA organisé chaque automne à Strasbourg à hauteur de 40 000 €.

## **62520 – Enseignement et transmission artistiques**

Crédits proposés au budget primitif de 2017 : 2 132 890 €

L'art invite à la pratique et l'engagement. Que ce soit par l'apprentissage d'un instrument de musique, la création d'une œuvre ou la production d'un événement culturel, la pratique artistique offre des espaces d'apprentissage propices au développement des compétences personnelles et collectives, à la rencontre entre les générations et les publics, à l'entrecroisement entre professionnels et amateurs.

Le Département a pour compétence la définition des principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. L'enjeu est d'inscrire les pratiques artistiques dans la durée afin de contribuer au développement des compétences individuelles et au renouvellement des pratiques « amateurs ». Aussi, le Département a fait le choix, dans le cadre de son schéma de développement des enseignements artistiques (SDDEA), d'articuler les trois piliers de l'éducation artistique : enseignement artistique, pratiques amateurs et médiation culturelle.

Il est proposé que ce schéma, qui a fait l'objet d'évaluations en 2016, soit rediscuté en 2017. Certains axes pourront être communs avec ceux du Département du Haut-Rhin.

### **▪ Soutien aux établissements d'enseignement artistique (1 148 970€)**

Le Département soutient 86 établissements d'enseignement artistique, municipaux ou associatifs. Membres du réseau de l'ADIAM 67 (Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin), ils accueillent près de 20 000 élèves.

L'ADIAM 67 est l'opérateur privilégié de la politique musicale et chorégraphique du Département et a notamment pour mission d'animer le réseau regroupant les établissements d'enseignement artistique. Un rapprochement entre l'ADIAM 67 et le CDMC 68 (Conseil Départemental pour la Musique et Culture de Haute-Alsace), également interlocuteur privilégié du Haut-Rhin en matière de développement artistique, est à l'étude.

Il est proposé qu'un nouveau contrat d'objectifs avec l'ADIAM 67 soit finalisé en 2017.

### **▪ Soutien aux partenaires ressources du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) (916 720 €)**

Il est proposé que le Département poursuive son soutien financier à différentes structures «têtes de réseau» dans le cadre de contrats d'objectifs visant à développer l'enseignement et les pratiques amateurs. Il s'agit notamment du Conservatoire à Rayonnement Régional, de la Fédération des Sociétés de Musiques d'Alsace (FSMA) qui regroupe environ 300 associations soit 12 000 pratiquants, de Mission Voix Alsace (MVA) qui concerne environ 1 400 chœurs, soient 36 000 choristes, et des Centres de Ressources des Musiques Actuelles (CRMA). Le Centre Européen d'Actions Artistiques (CEAAC) qui a pour mission le développement et la promotion de l'art contemporain pourrait également être soutenu.

L'organisation de concerts décentralisés est un moyen utilisé par le Département pour proposer une offre de proximité accompagnée d'actions de médiation. Les Percussions de Strasbourg et essentiellement l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS) en sont les partenaires. Suivant les lieux, chaque concert accueille entre 300 et 1000 spectateurs. Un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2017-2019 sera proposé entre l'OPS et le Département. Il précisera le périmètre du partenariat et le nombre de concerts décentralisés proposés chaque année (au minimum quatre). Un travail spécifique sera mené pour permettre aux publics empêchés (enfants et adultes en situation de handicap, personnes en situation de fragilité sociale) de bénéficier de cette offre culturelle délocalisée. Des musiciens de l'Orchestre interviendront auprès des jeunes musiciens des établissements d'enseignement artistique en amont des concerts.

▪ **Soutien au bilinguisme par un partenariat avec l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA (67 200€))**

Le Département veut encourager la pratique du dialecte alsacien et des parlers locaux en soutenant l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA). L'OLCA contribuera aussi à l'apprentissage de la langue pour favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi allemand.

La commission Enfance, famille, éducation a émis un avis favorable à ces propositions le 14 novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 625-Actions culturelles.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY